

Francs Archers de Chimay

Associationsansbutlucratif RuedeVirelles,182^{ème}étage 6460Chimay DEXIA 068212483072

Chimay, le 15 février 2009.

Amis Archers, Amis Archerstransfrontaliers, Madame, Monsieur,

Les Francs Archers de Chimay ont le plaisir de vous satisfaire et de vous inviter à leur traditionnel **TIR AU BOUDIN**

Cette rencontreamicale se déroulera dans notre salle de tir (plan ci-annexé) à

Chimay le samedi 14 mars 2009

Ouverturedu greffe: 14H.

Débutdutir: 15 H

INSCRIPTIONS: 6,00€

Réservations avantle vendredi 06 mars 2009

auprèsde M. SCARCERIAUX Guy

Courrier: 33, Trieu Boutonà 6464BAILEUX Tél./Fax: 060-215499 (Après 20 hrs)

GSM: 0476/436314

E-Mail: guyscarceriaux@skynet.be

Possibilitédepetites restaurations sandwicherie, hamburger

Lors de l'inscription, merci de préciser les noms des participants, leurs catégories de tir (Recurve ou Compound), et si l'archer débutant désire tirer à 10 mètres sur blason de 60cm (jeunes < 13 ans).

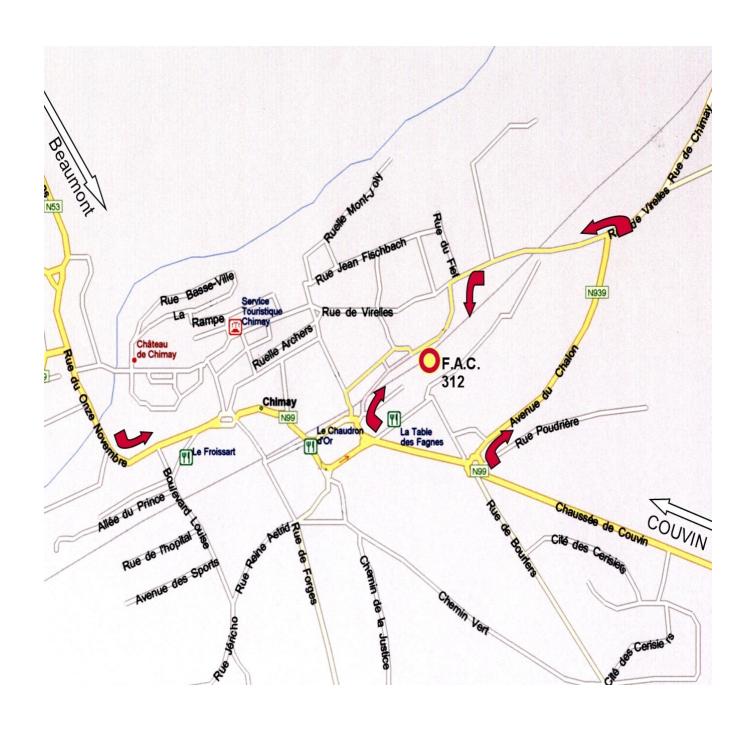
Dans l'attente de vous rencontrer nombreux, acceptez chers amis, nos salutationssportives.

Pour les Francs Archers de Chimay, Guy Scarcériaux



FRANCS ARCHERS DE CHIMAY

Associationsansbutlucratif RuedeVirelles,182^{ème}étage 6460Chimay DEXIA 068212483072





REGLEMENT DUTIR AU BOUDIN FrancsArchersdeChimay



- Art 1 Seulsles Archersaffiliés à la Ligues ontadmis à participerau tir. Les stagiaires le sontégalement pour autant que chacund eux soit supervisé par un archeraffilié.
- Art2 Un droitd'inscriptionestdemandéa chaquetireur.
- Art3 La tenueduclubestfortementconseilléepourles Membresdes F.A.C.
- Art4 Le tirestsuperviséparun arbitreavecutilisation desfeux.
- Art 5 Le tir sefait en 8 couloirsà 18 mètres, sur blasonde 40 cm de diamètre pour les arcs classiqueset les arcs compounds. Le débutant (-13 ans) a la possibilité de tirer sur une cible à 10 mètre set sur un blason de 60 cm de diamètre.
- Art 6 Chaquetireurtire deux flèches d'essaisen deux volées, qu'il récupèrelui-même. Par la suite, les marqueurs récoltent les flèches.
- Art 7 Les retardatairessontadmisà participerau tir.
- Art 8 La séancede tir se déroules ur 20 flèches (1 flècheà chaqueronde). Après 10 flèches / une pose d'une demineure est prévue, durant la quelle les récompenses des résultats sont attribués.
- Art 9 Les résultatsdonnentdroit à un morceaude boudin (10=5cm,8=4cm,6=3cm,4=2cm,2=lcm). Le "9" donnedroit à un œuf.
- Art 10- En casd'épuisement du boudinou desœufs, le tir se pour suivrajus qu'ala 20° flèche.
- Art 11 Les prix sont repartis (distinctement pour les compounds, les recurves et les de 13 ans), de la faconsuivante
- Au plusgrandnombredecmdeboudin: 1 collierdeboudinblanc(leRoi ou la Reineduboudin).
- Au plusgrandnombrede9: 1 œufdePâquesenchocolat(Le Roi ou la Reinedesœufs).
- Art 12 En cas d'exæquo, successivement le nombre de boudinet le nombre d'œufs départageront les concurrents.
- Art 13 Les cas non-prévusau présentrèglements eront tranchéspar le Conseil d'Administration.